Réf. Farde e-Assemblées : 2681224

N° OJ : **12**

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/11/2025

Objet : Convention plan local bruxellois de prévention et de proximité entre la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-capitale - 1er semestre 2025.

Le Conseil communal,

Considérant que le droit à la sécurité est un droit élémentaire et qu'une des missions des autorités locales est de développer des actions de prévention intégrées dans le cadre des plans de prévention conclus notamment avec la Région de Bruxelles-capitale ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 10 juillet 2025 accordant une subvention de 2.148.868€ à la Ville de Bruxelles pour le premier semestre 2025 pour la poursuite des projets de prévention initiés dans le cadre du Plan bruxellois de Prévention et de Proximité 2022-24 ;

Vu l'article budgétaire en recette - 30042/46508 et en dépense – 30042/33202 ;

Sur proposition du Collège des bourgmestres et Echevins,

Arrête :

Article unique : adopter la convention «Plan local de prévention et de proximité de la Ville de Bruxelles 1er semestre 2025» avec la Région de Bruxelles-capitale relative à la mise en œuvre de projets de prévention.

Annexes :

Convention 2025 (SEMESTRE1) FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Courrier (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (Consultable au Secrétariat des Assemblées)